



Doc. 15887

02 janvier 2024

Mondialisation en temps de crise et de guerre: le rôle de l'OCDE depuis l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Avis de commission¹

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteure: Mme Liliana TANGUY, France, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

A. Conclusions

1. La commission des questions sociales, de la santé et du développement durable (ci-après: la commission des questions sociales) se félicite du rapport préparé par M. George Katrougalos (Grèce, GUE) pour la commission des questions politiques et de la démocratie (ci-après: la commission des questions politiques). Elle souscrit aux principales conclusions du rapport et apprécie le suivi pertinent de la [Résolution 2370 \(2021\)](#) de l'Assemblée «Lutter contre l'injustice fiscale: le travail de l'OCDE sur l'imposition de l'économie numérique» dans le nouveau contexte mondial. Les questions soulevées par M. Katrougalos au nom de la commission des questions politiques appellent une action concertée de la communauté internationale et des autorités nationales.

2. La commission des questions sociales est très préoccupée par le fait que les tensions géopolitiques et les perturbations macro-économiques provoquées par la pandémie de covid-19, la crise climatique, l'augmentation des inégalités et les conflits mondiaux ont inversé les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de nombreux objectifs de développement durable (ODD) et relégué les droits socio-économiques au second plan. Elle estime que ces évolutions justifient une intervention plus énergique de l'État par l'intermédiaire de la fiscalité et des systèmes de redistribution afin de protéger les ménages les plus vulnérables de la crise du coût de la vie et certains secteurs économiques nationaux des chocs extérieurs (tels que la spéculation sur les marchés de l'énergie). Les secteurs public et privé doivent renouveler leur engagement en faveur de la réalisation des ODD.

3. La commission des questions sociales souscrit pleinement à l'idée directrice du projet de résolution présenté par la commission des questions politiques. Elle estime toutefois qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur la nécessité de rééquilibrer la croissance économique avec les objectifs sociaux et environnementaux (notamment en ce qui concerne la santé publique et le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable). Les États et les organisations internationales telles que l'OCDE doivent intégrer ces objectifs dans les politiques publiques et renforcer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises. Dans cette perspective, la commission propose quelques amendements pour renforcer le texte.

B. Amendements proposés

La commission des questions sociales souhaite proposer les amendements au projet de résolution adopté par la commission des questions politiques le 9 octobre 2023 comme suit:

1. Renvoi en commission: [Doc. 15607](#), Renvoi 4683 du 10 octobre 2022. Commission saisie du rapport: commission des questions politiques et de la démocratie. Voir [Doc.15868](#). Avis adopté par la commission le 6 décembre 2023.



Amendement A (au projet de résolution)

A la fin du paragraphe 2, ajouter la phrase suivante:

«L'Assemblée élargie se félicite des mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial d'ici à 2025 et encourage l'OCDE à persévérer dans l'achèvement de l'ensemble des mesures prévues dans le cadre de la solution à deux piliers, ainsi que dans les efforts visant à renforcer les capacités fiscales des pays en développement.»

Amendement B (au projet de résolution)

A la fin du paragraphe 6, ajouter la phrase suivante:

«L'Assemblée élargie demande instamment à l'OCDE de proposer des mesures politiques fortes pour aider ses États membres et les pays en développement à inverser le recul de la réduction de la pauvreté et du développement humain.»

Amendement C (au projet de résolution)

Au paragraphe 12, après la phrase «Des politiques globales devraient contribuer simultanément à l'environnement et à la justice sociale.», diviser le paragraphe en deux paragraphes.

Amendement D (au projet de résolution)

Après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

«Dans ce contexte, l'Assemblée élargie souligne la nécessité pour les États et les entreprises de renouveler leur engagement en faveur de la réalisation des ODD. Elle se félicite de l'édition 2023 des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la responsabilité environnementale et sociale et la diligence raisonnable dans la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel. L'Assemblée élargie félicite l'OCDE pour son travail dans ce domaine et l'encourage à coopérer davantage avec les acteurs concernés afin de renforcer le respect par les entreprises des normes nationales et internationales appropriées.»

Amendement E (au projet de résolution)

Au paragraphe 14, remplacer la première et la deuxième phrases par la phrase suivante:

«L'Assemblée élargie considère qu'il est essentiel que la communauté des pays membres de l'OCDE et des pays candidats à l'adhésion reste attachée aux valeurs partagées, comme réitéré dans la Déclaration du Conseil ministériel de 2023, ainsi qu'au multilatéralisme et à l'unité pour relever les défis mondiaux.»

Amendement F (au projet de résolution)

Au paragraphe 14, après les mots «comblent les fossés diplomatiques.», insérer la phrase suivante:

«Sur la base de l'accord de coopération entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe, les deux organisations devraient poursuivre leur coopération dans le domaine de l'intelligence artificielle.»

Amendement G (au projet de résolution)

Au paragraphe 14, à la dernière phrase, remplacer «de tous les éléments de la réalité économique des différents pays» par les mots suivants:

«des réalités et des aspirations des différents pays au développement, dans tous leurs aspects.»

Amendement H (au projet de résolution)

À la fin du paragraphe 14, ajouter la phrase suivante:

«L'Assemblée élargie souligne l'importance d'assurer l'indivisibilité des droits et encourage l'OCDE à fonder ses conseils en matière de politiques aux pays membres sur cette base, en particulier en ce qui concerne les mesures nécessaires pour garantir les droits économiques et sociaux et protéger le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable».

C. Exposé des motifs de M^{me} Liliana Tanguy, rapporteure pour avis

1. Je tiens à féliciter M. George Katrougalos pour son rapport opportun au nom de la commission des questions politiques. Toute une série de phénomènes mondiaux ont ébranlé l'ordre établi, remettant en question l'orientation des politiques actuellement en place et encourageant la réflexion sur ce que les autorités nationales et les organisations internationales pourraient faire pour résoudre les problèmes systémiques, actuels et futurs. Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse faite par M. Katrougalos sur la base des réflexions et des recommandations de l'OCDE, en particulier en ce qui concerne la nécessité de politiques plus transversales et globales. Des politiques globales innovantes sont en effet nécessaires pour soutenir le développement humain et des structures macro-économiques davantage axées sur l'être humain. Ces dernières devraient être au service du bien-être humain et non des marchés financiers. Le cadre de l'OCDE «de meilleures politiques pour une vie meilleure» résume bien cette aspiration et devrait continuer à guider les dirigeants dans leurs décisions quotidiennes.

2. Il est inquiétant de constater que, pour la toute première fois, la valeur de l'indice de développement humain est en baisse dans le monde entier, de nombreux pays ayant régressé en termes de santé, d'éducation et de niveau de vie. Si les progrès réalisés pour atténuer la crise climatique, les inégalités croissantes et la crise du coût de la vie ont ralenti, il en va de même des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. La commission des questions sociales a soulevé ces questions à de multiples reprises et présenté des recommandations aux États membres pour les aider à faire face aux problèmes systémiques et aux nouvelles tendances, au-delà des sujets de préoccupation immédiate.

3. Je tiens à attirer l'attention sur les propositions formulées dans les résolutions et les recommandations de l'Assemblée sur les inégalités socio-économiques², l'avenir du travail³, la discrimination fondée sur l'origine sociale⁴, l'intelligence artificielle par opposition au travail humain et aux soins de santé⁵, le droit humain à un environnement sain⁶ et le multilatéralisme et les soins de santé⁷, pour n'en citer que quelques-unes. Le récent Forum politique de haut niveau des Nations Unies (10-19 juillet 2023, New York, États-Unis) a été une occasion majeure pour les membres de cette assemblée de mettre en évidence les propositions d'action approuvées jusqu'alors, de souligner l'interdépendance des droits fondamentaux et du développement humain et de faire le point sur les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver des synergies en travaillant ensemble à la réalisation des ODD. Sur la base de l'accord de coopération entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe, les deux organisations devraient poursuivre leur coopération dans ces domaines, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle. **(Amendement E)**

4. Du point de vue de la commission des questions sociales, une croissance économique effrénée risque de compromettre non seulement la durabilité environnementale et sociale du système mondial, mais aussi, à terme, la résilience économique et la confiance du public dans la démocratie. Nous devons donc plaider pour

2. Résolution 2393 (2021) et Recommandation 2210 (2021) «Les inégalités socio-économiques en Europe: rétablir la confiance sociale en renforçant les droits sociaux» (Doc. 15365); Résolution 2384 (2021) et Recommandation 2205 (2021) «Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19» (Doc. 15310 et addendum).

3. Résolution 2467 (2022) et Recommandation 2239 (2022) «L'avenir du travail passe par le réexamen des droits du travail» (Doc. 15620).

4. Résolution 2432 (2022) «Lutte contre la discrimination fondée sur l'origine sociale» (Doc. 15499).

5. Résolution 2345 (2020) et Recommandation 2186 (2020) «Intelligence artificielle et marchés du travail: amis ou ennemis?» (Doc. 15159); Recommandation 2185 (2020) «Intelligence artificielle et santé: défis médicaux, juridiques et éthiques à venir» (Doc. 15154).

6. Résolution 2396 (2021) et Recommandation 2211 (2021) «Ancrer le droit à un environnement sain: la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe» (Doc. 15367); Résolution 2477 (2023) et Recommandation 2246 (2023) «Impact environnemental et conflits armés» (Doc. 15674).

7. Résolution 2500 (2023) «Urgence de santé publique: la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé» (Doc. 15778); Résolution 2474 (2022) et Recommandation 2243 (2022) «Sécurisation des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux» (Doc. 15653).

un équilibre plus juste entre les intérêts publics et privés. Je pense que nous devrions ajouter une mise en garde dans ce contexte⁸. Au vu du nouvel accent sur la disponibilité des matières premières essentielles, il est d'une importance critique de s'assurer qu'une nouvelle géopolitique avec de nouveaux «monopolistes» et «capitalistes de copinage» n'hypothèque pas la possibilité de concevoir un ensemble de règles plus inclusives, résilientes et durables pour la mondialisation. Lorsque nous tenons le discours de l'ouverture, les règles doivent donner la priorité à l'intérêt public et protéger la population vulnérable.

5. Nous pouvons saluer le choix de l'OCDE des principes qui sous-tendent les politiques commerciales et les politiques d'investissement, à savoir «les valeurs communes que sont les libertés individuelles, la démocratie, l'État de droit, les droits humains, l'égalité de genre, la durabilité environnementale et la lutte contre les inégalités». Nous souhaitons en outre que l'indivisibilité des droits humains transparaisse dans les choix de politique publique et tenons à ce que les droits économiques, sociaux et environnementaux ne soient pas relégués au second plan sous la pression des marchés financiers en faveur d'un réajustement fiscal des politiques publiques et du budget (c'est-à-dire des politiques d'austérité). Ainsi, dans le cadre de la discussion sur les pressions budgétaires à moyen et long terme résultant de tendances telles que le vieillissement de la population et la hausse du prix relatif des services, il importe de renforcer encore l'idée selon laquelle l'investissement dans les services de soins ne doit pas être considéré comme un coût, mais comme un investissement social très rentable pour le grand public. Un nouveau cadre de viabilité budgétaire est nécessaire pour mettre davantage l'accent sur la durabilité sociale et environnementale. **(Amendement G)**

6. À cette fin, je souhaiterais que le projet de résolution mette davantage l'accent sur «la garantie de nos droits économiques et sociaux», «la protection du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable» et «la garantie de l'indivisibilité des droits». Selon l'OCDE, «[A]lors que les sommes investies [...] après la pandémie de covid-19 offraient une occasion d'intensifier l'action climatique, les faits montrent [...] qu'elles n'ont pas permis de tenir la promesse de 'reconstruire en mieux'. Seul un tiers environ du total des dépenses de relance a été consacré à des mesures favorables à l'environnement et près de 15 % de ce budget ont financé des activités néfastes pour l'environnement». Nous devrions par conséquent nous mobiliser pour améliorer les mécanismes d'analyse d'impact dans nos États membres. L'OCDE et le Conseil de l'Europe devraient envisager des programmes de renforcement des capacités dans les États membres aux fins d'études d'impact axées sur les droits humains, en tenant compte simultanément des droits économiques, sociaux et environnementaux, en renforçant les moyens d'atteindre les ODD, en intégrant la budgétisation sensible au genre, en accroissant la résilience et en garantissant l'inclusivité des processus. Cela permettrait d'améliorer l'examen des programmes budgétaires et de veiller à ce que les politiques budgétaires ne creusent pas davantage l'écart entre les droits inscrits dans nos documents juridiques et les choix budgétaires finalement effectués. **(Amendements B, C et H)**

7. Dans ce contexte, nous devrions saluer la persévérance de l'OCDE dans la recherche d'un consensus sur un cadre inclusif face aux problèmes fiscaux découlant de la numérisation de l'économie mondiale. Ce cadre inclusif, approuvé par 138 pays et juridictions, constitue une base solide pour décider des modalités finales de mise en œuvre, réformer si nécessaire les règles fiscales nationales et élargir le cercle des pays vertueux (aujourd'hui plus de 40) qui appliquent déjà l'impôt minimum mondial sur les grandes entreprises multinationales dans le domaine du numérique. Nous avons besoin d'États entrepreneurs et dynamiques pour garantir des approches du développement économique «conçues pour être résilientes». Nous devrions donc encourager l'OCDE à finaliser l'ensemble des mesures prévues dans le cadre de la solution à deux piliers pour la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial, ainsi qu'à poursuivre les efforts visant à renforcer les capacités fiscales des pays en développement afin qu'ils puissent bénéficier pleinement des nouvelles règles fiscales. **(Amendement A)**

8. Pour terminer, je tiens à souligner la nécessité d'accorder davantage d'attention à la participation des jeunes: comme le note l'OCDE, les jeunes tendent à avoir moins confiance en leurs gouvernements que les autres groupes de population. La résolution de l'Assemblée devrait souligner la nécessité impérieuse de se concentrer sur l'instauration de cette confiance chez les jeunes. Il faut mettre l'accent sur la jeunesse lors de la formulation des politiques et de leur communication au public afin que les jeunes ne tombent pas entre les mains de populistes et de théoriciens du complot à l'heure où ils construisent leur personnalité et définissent leur appartenance politique. Cela aurait des conséquences importantes pour la conception des politiques sociales et du marché du travail, notamment pour atténuer les effets de la crise du coût de la vie et pour lutter plus efficacement contre la discrimination fondée sur l'origine sociale.

8. Voir www.project-syndicate.org/commentary/failure-of-hyper-globalization-creates-need-for-new-economic-narrative-by-dani-rodrik-2023-03 et www.project-syndicate.org/commentary/global-economy-biggest-risk-is-geopolitics-not-protectionism-by-dani-rodrik-2023-09?barrier=accesspaylog.